

P-V DE LA REUNION DU 25 janvier 2011

REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES.

Présents:

Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement Province du Hainaut et **Présidente du Comité.**

Autorités communales:

Monsieur Christian COURTOY, Conseiller communal Ville de Fleurus

Monsieur Claude MASSAUX, Conseiller communal Ville de Fleurus

Madame Jacqueline SCHIETTECATE, Conseillère communale Ville de Fleurus

Représentants du site nucléaire:

Madame Leila BOUDAKA, Chargée de communication I.R.E.

Monsieur Philippe DAMHAUT, Directeur Isotopes Médicaux MDS NORDION

Monsieur Dimitri DUBOIS, Safety Manager STERIGENICS S.A.

Monsieur Vincent LUYCKX, General Manager STERIGENICS S.A.

Monsieur Guy STRYKERS, EHS Manager MDS NORDION

Autorités provinciales:

Monsieur Bruno ZORZI, Attaché au Cabinet du Gouverneur de la Province du Hainaut

Représentants de la population:

Monsieur Philippe BARBIER, Riverain (Fleurus)

Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine (Fleurus)

Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association Farciennes+

Monsieur Gian-Carlo TOMASI, Riverain Farciennes

Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles (Fleurus)

Autres :

Madame Béatrice MANGELSCHOTZ, Infirmière sociale représentant le Secrétariat du Bourgmestre de la Ville de Fleurus

Monsieur Michel WANET, Responsable du service Communication de la Ville de Fleurus.

Excusés:

Monsieur Hughes BAYET, Bourgmestre, Administration communale de Farciennes

Monsieur Jean-Luc BORREMANS, Bourgmestre de la Ville de Fleurus

Monsieur Michaël GEMENNE, Attaché au cabinet du Gouverneur de la Province de Namur;

Monsieur Roger LORENT, Fonctionnaire Planu Farciennes

Monsieur Rudy PERES, GALF (FLEURUS)

Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général IRE

Monsieur Philippe VANWOLLEGHEM, Directeur, I.B.A

Premier point:**Approbation du procès verbal de la réunion du 16 novembre 2010**

Il n'y a pas de remarque, le procès verbal est approuvé.

Deuxième point:**Plans d'urgence: rôle du fédéral et des entreprises**

Le fédéral n'a pu préparer une présentation pour cette réunion. Il est vrai qu'il n'a été contacté qu'en décembre et que la réunion se situe tout début janvier. Il a confirmé sa participation pour la réunion du 3 mai. En ce qui concerne les entreprises, elles n'ont pas bien compris qu'elles devaient faire une présentation à cette réunion.

Ce point est donc reporté à la réunion du 3 mai.

Troisième point:**Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Monsieur DAMHAUT pour MDS NORDION précise qu'en ce qui concerne les incidents, il n'y a rien à signaler depuis la dernière réunion.

Pour ce qui est de l'annonce de restructuration dont il a parlé lors de la dernière réunion, le processus Loi Renault est en suspens suite à l'intérêt manifesté par une société américaine de racheter NORDION. Elle a signé avec NORDION une lettre d'intention qui ne les oblige pas à reprendre l'entreprise mais qui leur donne accès aux activités du site. C'est une bonne nouvelle car le processus Loi Renault impactait sur 60 emplois et en cas de reprise une partie de ces emplois, si pas la totalité, serait sauvée. Le processus suit son cours

Il espère venir à la prochaine réunion avec un communiqué de presse annonçant la reprise. Si cela se produisait avant, le comité d'accompagnement en serait informé comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Monsieur LUYCKX pour STERIGENICS n'a pas d'incident non plus à signaler. La société va changer d'actionnariat. Jusqu'à présent, elle appartenait à un fonds de pensions anglais et elle va être reprise par un fonds de placements américain. Il espère que le nouvel actionnaire acceptera de financer un nouvel irradiateur qui permettra d'avoir une usine beaucoup plus moderne. Il n'y a rien d'autre à signaler.

Pour les projets, durant la 2^{ème} partie de mars, l'entreprise procédera au rechargement cobalt. C'est une opération classique qui est faite chaque année.

Madame BOUDAKA, pour l'I.R.E. n'a, non plus, aucun incident à signaler. Le site WEB a été mis à jour.

D'autre part, l'I.R.E. a procédé le jeudi 13 janvier 2011 à midi au test de son nouveau système d'alerte (radiologique et incendie) pour les travailleurs du site. Il s'agissait d'un test de la nouvelle alarme qui ne devait donc pas inquiéter les riverains du site.

Madame GLAUDE souhaite s'excuser auprès de Monsieur TOMASI. Le message a été envoyé le 12 janvier et comme il n'a pas d'adresse électronique, elle n'a pu lui faire parvenir l'information à temps. Toutefois, comme cela ne devait pas être perçu de l'extérieur, cela ne posait pas de problème.

A propos d'envoi de documents sous format électronique, il est convenu, pour l'avenir que même le procès verbal définitif et la convocation ainsi que les documents annexes soient envoyés sous format électronique aux personnes disposant d'une adresse électronique. Les autres continueront à recevoir les documents sous format papier.

Par rapport au rechargement en cobalt, Madame MANGELSCHOTZ voudrait savoir comment est transporté le cobalt et comment se passe l'opération.

Monsieur LUYCKX précise que le cobalt vient d'Angleterre par transport sécurisé, c'est-à-dire avec véhicules de sécurité à l'avant et à l'arrière du transport. Il est transporté en conteneurs prévus pour transporter des matières radioactives. L'entreprise est agréée pour ce genre de transport. Il s'agit de conteneurs qui pèsent 5 tonnes et sont tout à fait blindés. Il y a un maximum de 20 crayons par conteneur. Quand le camion arrive sur le site, il y a un garde à l'entrée pour empêcher toute intrusion.

Le conteneur est ensuite descendu dans la piscine à 6 mètres de profondeur car il faut 5 mètres d'eau pour être totalement isolé. 5 mètres d'eau équivalent à 2 mètres de béton et 28 centimètres de plomb. Toutes les manipulations se font au moyen de perches. Les crayons qui sont remplacés sont des crayons qui ont 16 et 17 ans. Ils sont repositionnés dans le conteneur vidé. L'opération est supervisée par le Bel V et parfois l'A.F.C.N. Le fournisseur est extrêmement professionnel. Dès qu'il y a le moindre doute, l'opération est arrêtée et on voit si on peut continuer en toute sécurité.

Il s'agit d'une opération que l'on fait depuis 30 ans et il n'y a jamais eu de souci. Sauf une fois, où il avait été demandé de visualiser d'anciennes sources qui n'étaient plus en activité et il n'a pas été possible de le faire mais cela n'a eu aucune conséquence.

Monsieur BARBIER demande si la piscine est un peu vidée avant qu'on y place le conteneur.

La réponse est NON et Monsieur LUYCKX ajoute que si jamais il devait quand même y avoir un débordement, l'eau irait vers des cuves et avant son évacuation, une analyse serait faite.

Monsieur Dubois confirme que les piscines ne sont pas vidées avant un rechargement, le fait de plonger le container augmente le niveau de +- 2 cm et augmente ainsi le blindage biologique – il n' y a pas pour autant de risque de débordement

Monsieur BARBIER demande également si l'eau rentre dans le conteneur.

La réponse est oui. Monsieur DUBOIS propose lors d'une prochaine réunion, de faire un exposé avec des photos pour mieux comprendre l'opération.

Madame MANGELSCHOTZ voudrait aussi savoir si la commune est avertie du passage des camions.

Monsieur LUYCKX précise que c'est TRANSRAD qui s'occupe du transport sur la partie belge et une entreprise anglaise pour les parties française et anglaise. Les conteneurs sont testés pour leur résistance à des chocs invraisemblables. Ils sont lancés de 9 mètres de haut. Ce sont des conteneurs de 1 m³ mais l'endroit où se trouve la source, est tout petit. Il y a un blindage très important. Enfin pour qu'il y ait un risque de problème, il faudrait que la source casse.

Quatrième point:

Campagne d'information organisée par le fédéral

Monsieur ZORZI signale qu'une campagne d'information organisée par le fédéral va commencer. Cette campagne vise deux choses:

- informer la population située dans la zone de planification d'urgence autour des sites nucléaires sur le risque radiologique;
- informer la population du fait que les nouveaux comprimés d'iode sont disponibles et peuvent être distribués.

Cette campagne va débuter le 14 mars et durer 4 semaines.

Il y aura deux volets:

- un volet national via le site Internet www.risquenucléaire.be, des brochures qui seront mises à disposition des communes et un numéro d'appel 0800 ouvert à la population pour toutes les questions qu'elle souhaite poser,
- un volet zonal avec:
 - o des spots de télévision
 - o une brochure d'information zonale
 - o une lettre d'information diffusée en toutes boîtes
 - o une brochure plus axée sur le risque local diffusée aussi en toutes boîtes.

Les comprimés d'iode seront à retirer dans les pharmacies dans la zone de planification de 8 km autour de l'I.R.E. pour les particuliers (ce sera précisé dans le courrier). Des mesures spécifiques sont prévues pour les collectivités qui devront passer par les communes qui vérifieront les données afin que les collectivités puissent disposer des quantités nécessaires. On se basera sur un nombre maximal de personnes. Les usines en périphérie sont considérées comme des collectivités.

Le stock est très important. Il y aura des comprimés en suffisance.

Le retard pour la fabrication et la distribution de ces nouveaux comprimés est dû à des problèmes de cahier des charges et de procédure de marchés publics.

Les anciens comprimés sont à rapporter à la pharmacie.

Monsieur MASSAUX a entendu que les sirènes ne fonctionnaient plus à cause de l'hiver rigoureux car elles sont alimentées par des panneaux solaires.

Monsieur ZORZI précise que les sirènes restaient opérationnelles mais que les niveaux de réserve de batterie était relativement bas. La volonté était donc de préserver ce niveau de batteries et de ne pas faire descendre ce niveau de manière inutile.

Monsieur MASSAUX se demande quand même ce qui se passerait si l'hiver devait être plus long.

Monsieur ZORZI signale qu'il y a un plan de remplacement de certaines sirènes et des ajouts sont également prévus. Il propose qu'une présentation du mode de fonctionnement des sirènes soit faite lors d'une prochaine réunion.

Voici la réponse de Monsieur DAVIER du Service Alerte de la Direction générale -Centre de Crise du SPF Intérieur:

"En pratique, la consommation de nos sirènes en stand-by est très faible, car nous ne faisons qu'échanger quelques données pendant moins d'une minute par jour. Pendant ces tests quotidiens, il n'y a que l'antenne et le processeur de la sirène qui fonctionne, ce qui consomme également faiblement. Donc, la période de stand-by peut donc être très longue, voire plusieurs semaines, même sans charge.

Par contre, lors des tests ou de situation réelle, la sirène est utilisée en pleine charge et consomme alors de manière significative la réserve emmagasinée. En conclusion, nos sirènes peuvent supporter une longue période d'attente, du moment qu'on ne les sollicite pas avec nos tests audibles dans ces moments critiques. En cas d'alerte réelle, elles fonctionneront également. Là où peut se poser un problème, c'est si de nombreuses alertes devaient se succéder dans une même situation exceptionnelle au niveau météo.

Nos équipes travaillent à améliorer la position des panneaux solaires (redressement, déplacement, ...) dans les sites qui ont posés des problèmes. Nous pourrions juger des améliorations lors des prochains grands froids. En dernier recours, nous les mettrons sur raccordement réseau 220V, mais c'est au cas par cas."

Monsieur MASSAUX soulève également les déficiences précédemment évoquées du réseau TELERAD.

Madame GLAUDE rappelle que Madame DE BEULE avait signalé que le réseau TELERAD allait être complètement renouvelé, qu'un nouveau système se mettait en place et devait être opérationnel dans le courant de la première moitié de l'année prochaine. Elle proposait qu'une présentation en soit faite à la réunion du mois de juin.

La prochaine réunion étant prévue début mai, il est possible que cette présentation doive être reportée à la réunion de septembre.

On pourrait prévoir de faire la présentation du mode de fonctionnement des sirènes et du nouveau réseau TELERAD à la réunion de septembre.

Monsieur SCHLEIPER n'avait pas reçu la convocation, ni le procès verbal. Il n'avait donc pas eu l'occasion de lire ce dernier.

Madame GLAUDE ne comprend pas comment cela a pu arriver, car le courrier est croisé avec le fichier Excel des membres du Comité. Il est vrai que Madame SCHIETTECATE lui a signalé en début de réunion, qu'il arrivait fréquemment qu'il y ait des erreurs dans la distribution du courrier.

Ce problème devrait être résolu à l'avenir puisque dans la mesure du possible, les envois se feront par courrier électronique. Un accusé de réception sera demandé afin de pouvoir faire parvenir par courrier les documents aux personnes qui auraient momentanément des problèmes de messagerie.

Pour en revenir au procès verbal, Monsieur SCHLEIPER vient de le lire et il ne trouve pas rassurant le débriefing de l'exercice du mois de juin. Il voit peu de points positifs qui se dégagent de cet exercice, par contre, il voit beaucoup de points négatifs.

En ce qui concerne les sirènes, Monsieur TOMASI précise que là où il habite, il faut vraiment qu'il y ait le silence pour qu'il entende les sirènes.

Monsieur SCHLEIPER ajoute qu'on parle d'un grand nombre d'acteurs mais quels sont-ils? A-t-on fait un sondage pour savoir si les riverains avaient entendu les sirènes? Il pense que l'exercice devrait être refait en réel.

Monsieur ZORZI signale qu'il y a eu des choses positives mais il a pensé qu'il était plus intéressant de pointer les points à améliorer.

Il est possible d'impliquer la population pour un prochain exercice mais ce n'est pas simple à réaliser.

Monsieur SCHLEIPER demande si des choses ont été faites depuis lors.

Monsieur ZORZI précise qu'on a déjà modifié la procédure pour actionner les sirènes. Cela permet de gagner une étape et donc du temps. On a un système préprogrammé en fonction du message puisque les sirènes sont actionnées en fonction des hypothèses. On a prévu un système d'alerte des autorités à la fois par SMS, par email et par fax.

Pour le système par SMS, le cahier des charges est clôturé, et la société est retenue, maintenant il faut implémenter le système. Le système n'est dès lors pas encore opérationnel à l'heure d'aujourd'hui

On a établi un plan d'action 2011 avec toutes les disciplines avec tout ce qu'il y a à améliorer.

En ce qui concerne le fait de savoir si on a vérifié que les gens ont bien entendu l'alerte, Madame GLAUDE signale que Monsieur DAVIER, lorsqu'il était venu présenter le système de fonctionnement des sirènes à la Commission du zoning de TERTRE, avait précisé qu'après un test, des gens étaient appelés au hasard. Monsieur ZORZI vérifiera si cela se fait également après un exercice.

Monsieur TOMASI demande si la sirène devait fonctionner réellement, si elle fonctionnerait en permanence ou seulement le temps de donner l'alerte parce que dans ce cas, il pense qu'il n'y aura pas beaucoup de réaction.

Monsieur ZORZI ajoute, qu'outre les sirènes, on peut alerter les collectivités par SMS, cela peut se faire aussi pour les malentendants. Il y a aussi un accord avec les médias qui coupent tous leurs programmes en cours pour donner l'information. Cela a été fait lors de l'exercice et cela a fonctionné. Cela n'a toutefois pas été diffusé sur les antennes car on n'a pas voulu créer un mouvement de panique.

Monsieur MASSAUX constate que tous ces moyens d'alerte sont des moyens qui nécessitent de l'énergie. Que se passerait-il si comme en France certaines régions devaient en être privées? Là bas, on a prévu des sirènes qu'on pouvait actionner à la main.

Monsieur SCHLEIPER insiste sur le fait qu'un des buts de l'exercice est de savoir si la population a bien eu l'information. Il faut absolument avoir une réponse à cette question.

Dès qu'elle aura l'information, Madame GLAUDE la transmettra à l'ensemble du comité.

Voici la réponse de Monsieur DAVIER à ce sujet.

"Lors de l'exercice IRE, notre attention s'est plutôt focalisée sur les procédures et nous n'avons pas analysé l'audibilité lors du test. Par contre, lors des tests trimestriels, nous appelons régulièrement la population pour des enquêtes d'audibilité dans des sites où nous avons des doutes. C'est comme ça que nous avons déterminé les rayons de 750 et 1500 m qui correspondent au rayon maximum pour entendre respectivement, les messages et les tons de nos sirènes."

Monsieur DAMHAUT pense que la présentation du débriefing a surtout été axée sur les points à améliorer mais il faudrait aussi présenter ce qui a bien fonctionné et il y a effectivement des choses qui ont bien fonctionné.

L'objectif de ce genre d'exercice c'est aussi de maîtriser l'accident et d'en minimiser l'impact.

Monsieur TOMASI estime qu'une seule sirène sur FARCIENNES, c'est trop peu. Il faut vraiment faire attention pour l'entendre. Il pense qu'il serait utile que le Bourgmestre fasse une information dans le journal communal.

En ce qui concerne les agents de sécurité qui sont dans les communes, ils interviennent dans les plans d'urgence mais c'est une mission assez récente.

Pour rappel, la prochaine réunion est fixée au **3 mai 2011 à 18 heures dans les locaux de l'Administration communale de FARCIENNES.**